

Principaux milieux naturels détruits par l'artificialisation

En l'espace de cinq ans, entre 2005 et 2009, plus de 9 000 hectares de terres agricoles et de milieux naturels* ont disparu à l'échelle du Nord - Pas-de-Calais. Comme ailleurs en France, les principaux milieux détruits par l'artificialisation* sont les prairies*, les mégaphorbiaies*, les roselières* et les cariçaies*.

Contexte

L'artificialisation des sols, engendrée principalement par l'extension des zones urbaines, industrielles et commerciales ainsi que par le développement des infrastructures de transport, est la première cause de perte de milieux naturels et de terres agricoles. Elle impacte fortement la biodiversité*.

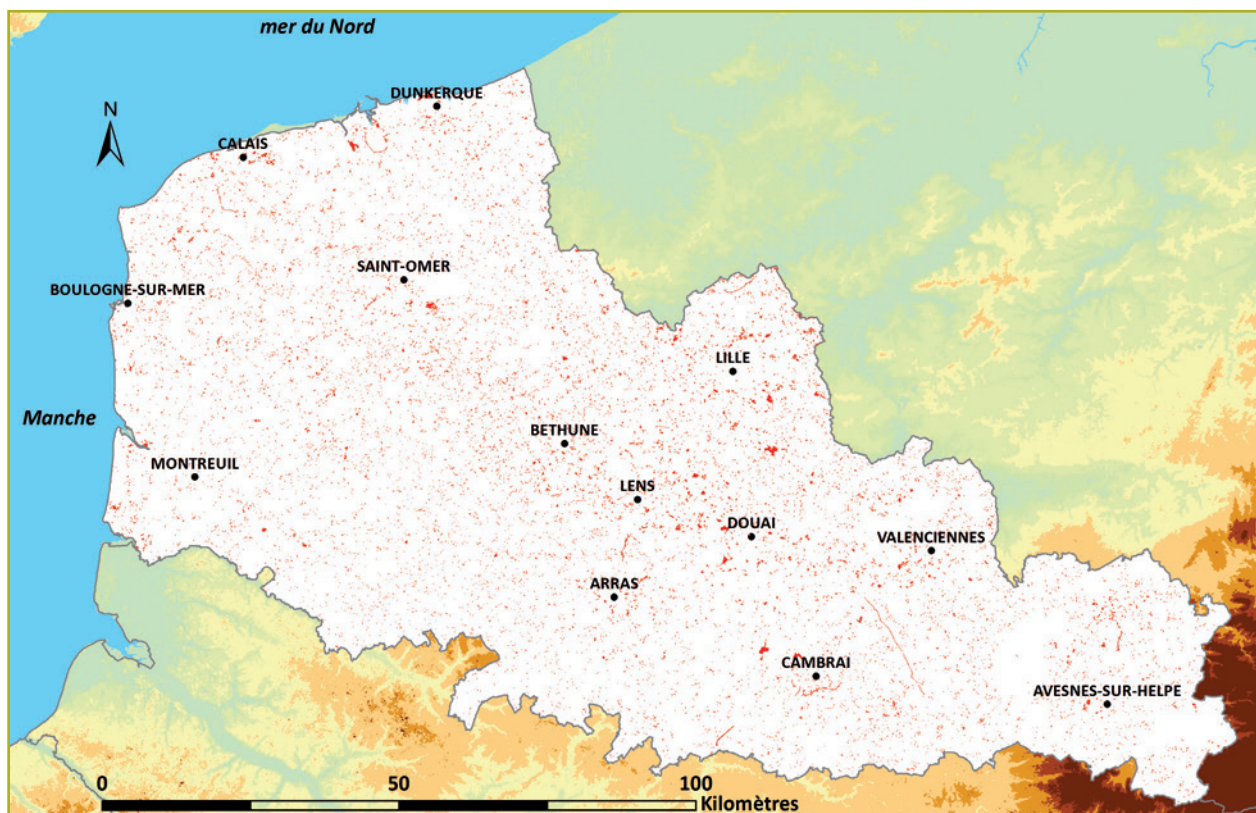
Outre la perte de milieux naturels et de terres agricoles, qui constitue le premier dommage direct et irréversible, d'autres impacts, moins visibles, sont également à évoquer : la fragmentation* des milieux, l'émission de polluants, de bruit, de lumière, de chaleur, l'imperméabilisation des surfaces qui perturbe le cycle de l'eau tant en quantité qu'en qualité, etc.

Résultats

Entre 2005 et 2009, la région a perdu 9 000 hectares (soit 1 800 hectares par an) de terres agricoles et de milieux naturels au profit d'un étalement urbain toujours croissant. Ce chiffre cumulé sur cinq ans correspond approximativement à la taille de Paris *intra-muros*.

La perte de milieux agricoles et de milieux naturels touche l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais. Certains territoires régionaux sont néanmoins plus touchés que d'autres, c'est le cas notamment du pourtour des grandes agglomérations régionales (Lille, bassin minier) et de certaines parties du littoral (Calaisis).

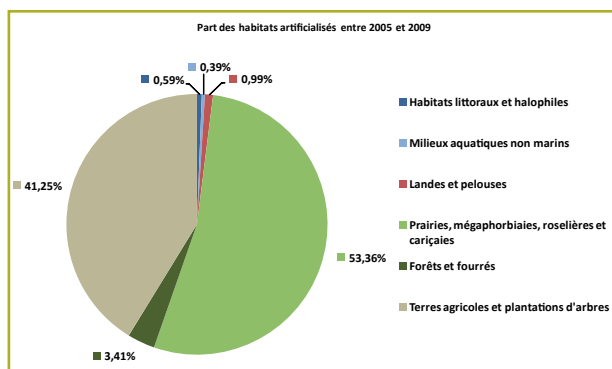
Localisation des principaux milieux naturels détruits par l'artificialisation entre 2005 et 2009 (source : ORB NPdC d'après ARCH, 2012). Note : la carte présente les localisations et non les surfaces réelles des sites détruits.



Les principaux milieux touchés par l'artificialisation, entre 2005 et 2009, sont les suivants :

- les prairies, mégaphorbiaies, roselières et cariçaies qui représentent à elles seules 53,36 % (soit 5 179,35 hectares) des espaces détruits ;
- les terres agricoles et plantations d'arbres qui représentent quant à elles 41,25 % (soit 4 003,74 hectares) des milieux disparus ;
- les forêts et les fourrés qui ont perdu sur cette même période 330,79 hectares soit 3,41 % du total ;
- les landes* et les pelouses*, milieux très rares dans la région, ont cédé 96,34 hectares en cinq ans soit 0,99 % des milieux naturels détruits par l'artificialisation ;
- enfin, les habitats littoraux et halophiles* ainsi que les milieux aquatiques non marins qui ont perdu le moins de surface, respectivement 57,41 hectares et 38,07 hectares (soit 0,59 % et 0,39 %).

Répartition des habitats détruits par artificialisation entre 2005 et 2009 (source : ORB NPdC d'après ARCH, 2012)



Ce qu'il faut en penser

La perte régulière de milieux riches pour la biodiversité régionale, comme les prairies, les mégaphorbiaies, les roselières, les forêts ou encore les pelouses, s'accroît en dépit des nombreuses recommandations effectuées. Pour rappel, la région Nord - Pas-de-Calais perd plus d'une espèce de plante par an, plus d'une espèce de Papillon tous les deux ans et environ une espèce d'Oiseau tous les cinq ans.

Outre la perte irréversible ou la détérioration des habitats pour la faune et la flore, l'artificialisation de différents milieux engendre également une perte des services écosystémiques* (destruction du filtre naturel des zones humides, etc.). La perte de terres agricoles, par exemple, est problématique dans le sens où les sols sont les supports de productions alimentaires essentielles à l'Homme. La ressource en sol, limitée et fragile, est largement menacée, entre autres, par l'artificialisation. Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation de la population terrestre, il semble nécessaire de sauvegarder ces terres dévolues à l'alimentation humaine.

La lutte contre l'artificialisation des sols, et donc par extension la lutte contre l'étalement urbain, constituent des enjeux majeurs dans l'aménagement des territoires. La loi dite Grenelle* 2, du 12 juillet

* cf. glossaire

2010, par l'intermédiaire des collectivités locales, incite fortement les aménageurs à renouveler et à densifier la ville afin de limiter son expansion. Plus récemment, lors de la Conférence environnementale de septembre 2012 à Paris, le gouvernement s'est engagé à stopper l'artificialisation des terres agricoles et des milieux naturels à l'horizon 2025.

La méthode utilisée pour cet indicateur est par ailleurs minimaliste car elle considère les grandes cultures comme des milieux non artificialisés alors que l'impact des activités humaines y est fort. Si on intègre l'extension des grandes cultures, les surfaces nouvellement artificialisées sont de l'ordre de 28 700 hectares entre 2005 et 2009.

Méthode

Les données utilisées pour l'élaboration de cet indicateur sont issues du projet ARCH. Il s'agit d'une cartographie des habitats naturels en 64 thèmes et couvrant l'ensemble du territoire régional à l'échelle du 1/5 000. Chacun des 64 thèmes appartient à un des sept " grands types d'habitats " définis dans la nomenclature (Habitats littoraux et halophiles ; Milieux aquatiques non marins ; Landes et pelouses ; Prairies, mégaphorbiaies, roselières et cariçaies ; Forêts et fourrés ; Terres agricoles et plantations d'arbres ; Territoires artificialisés).

L'évolution entre les deux années de référence, 2005 et 2009, a permis de quantifier les surfaces modifiées qui sont nouvellement affectées dans les habitats qualifiés " Territoires artificialisés " au cours de cette période.

En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Surface artificialisée annuellement "
- Voir fiche 2011 " Communautés végétales régionales d'intérêt communautaire "

Sites internet

- ARCH : <http://www.arch.nordpasdecals.fr>
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : <http://www.naturefrance.fr/onb>
- Ministère en charge de l'Environnement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>